



**Lettre ouverte**

Paris, le 30 mars 2016

à Monsieur Thierry Mandon  
Secrétaire d'État chargé de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Monsieur le Secrétaire d'État,

Lors de notre entrevue du 29 février 2016, nous avons évoqué ensemble parmi les nombreux thèmes abordés, le dossier de l'école CentraleSupélec et des difficultés que rencontrent les personnels de ses quatre sites de Gif (Paris-Saclay), Châtenay-Malabry, Metz, et Rennes. Vous nous avez alors signalé avoir diligenté en janvier 2016 une inspection de l'IGAENR portant sur un diagnostic financier de cet établissement, et nous sommes convenus de la nécessité d'y associer les militants des organisations syndicales représentatives.

Nous revenons vers vous afin d'envisager de manière plus opérationnelle cette implication de nos représentants dans la démarche de l'audit. Nous souhaitons à cet égard que le cahier des charges de la mission IGAENR intègre de manière formelle les éléments auxquels notre organisation syndicale est attachée, tant ceux relevant du domaine financier que ceux relevant des ressources humaines.

Tout d'abord, nous sollicitons auprès de vous une audience entre les inspecteurs de l'IGAENR et les représentants des personnels Sgen-CFDT. Cette rencontre doit leur permettre d'exposer leur vision de l'état actuel du dialogue social dans l'établissement. Il nous semble important qu'ils puissent rendre compte des processus d'harmonisation gestionnaire en cours entre les anciennes écoles Centrale et Supélec, de l'impact de la fusion dans les campus de province, ou encore du statut précaire des personnels contractuels qui sont les laissés-pour-compte de cette fusion.

Ensuite, nous vous demandons d'intégrer un volet Ressources Humaines dans la mission de l'IGAENR. Pour cela, il nous semble indispensable qu'un expert soit nommé. Il se centrerait spécifiquement sur les questions relatives à la qualité de vie au travail de l'ensemble des salariés de CentraleSupélec, condition de l'amélioration de leur créativité et de leur motivation professionnelle. Il n'est pas acceptable, par exemple, que le CHSCT n'ait pas été réuni une seule fois en 2015 alors que les besoins sont importants au terme d'un processus de fusion que les personnels ne souhaitaient pas. L'État a une responsabilité toute particulière envers les personnels quant aux conséquences de cette fusion sur leurs conditions de travail.

La situation sociale de l'établissement est extrêmement tendue. Pour le Sgen-CFDT, des changements dans les pratiques de gouvernance sont indispensables, pour plus de respect des personnels et de leur travail.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire d'État, l'expression de mes respectueuses salutations.

Frédéric Sève  
Secrétaire général du Sgen-CFDT